

L'ECHO'PHYTO GRAND-EST

La lettre d'info Ecophyto

SOMMAIRE

- Actualité : Appel à Projet GIEE_30.000 et Crédit d'impôt glyphosate
- Des expérimentations dans le Grand Est : les sites DEPHY EXPE de notre région
- Alternatives au cuivre en viticulture : Données et Retour d'expérience
Le Centre de Ressources Cuivre
Témoignage d'un viticulteur alsacien
- Actions de l'enseignement agricole
L'innovation au domaine viticole d'Avize Viti Campus
Retour sur l'agro-écologie Tour au Campus de Mirecourt Agricole et Forestier
- Un « BSV 2.0 »
- Les Rendez-vous

L'Appel à Projet 2022 : pour l'émergence et l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique

La transition agro-écologique des systèmes agricoles se traduit par des changements importants. La réflexion en groupe présente des atouts essentiels et incontournables pour réussir.

En effet, le collectif permet avant tout, d'échanger, de partager, de se rassurer, de mutualiser les risques et les coûts et d'expérimenter ou mettre en œuvre des nouvelles solutions.

Dans le Grand Est, près de **2000 exploitations** sont déjà engagées dans des collectifs agro-écologiques.

L'ambition de l'État et de ses partenaires est de favoriser la création de nouveaux collectifs en s'appuyant sur des dispositifs de **soutien financier à l'animation et aux investissements**.

L'AAP GIEE-30.000 permet un soutien à l'animation de ces groupes. L'aide aux investissements est soumise à la réponse à d'autres appels à projets, tel le PCAE.

Quatre financeurs sont particulièrement mobilisés dans le cadre du présent appel à projet :

- l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, via les fonds Ecophyto (enveloppes régionales) ;
- l'Etat, via les fonds CASDAR (Compte d'Affectation Spéciale pour le développement Agricole et Rural) dédiés aux GIEE.

Date limite de dépôt des projets : 16/05/2022
minuit

POUR ALLER PLUS LOIN

Consulter l'appel à projet 2022 :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/L-appel-a-projet-2022-GIEE-et>

The logo for ÉCOPHYTO 30 000 features the word 'ÉCOPHYTO' in a large, blue, sans-serif font. To the right of the text is a red circular icon with a white arrow pointing clockwise. Below this, the number '30 000' is written in a bold, dark grey font. To the right of the number, the text 'RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS' is written in a smaller, dark grey, sans-serif font.

ÉCOPHYTO
30 000 | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Crédit d'impôt glyphosate

Qu'est-ce que le crédit d'impôt glyphosate ?

Le crédit d'impôt « sortie du glyphosate » est un régime d'aide spécifique qui permet d'accompagner les entreprises agricoles qui renoncent à utiliser des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active du glyphosate au cours des années 2021 et, ou, 2022.

Ce nouveau crédit d'impôt octroie un montant forfaitaire de 2 500 euros pour soutenir les exploitations qui s'engagent dans la transition agroécologique de leurs systèmes de production. Pour les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), le montant forfaitaire de 2 500 euros est multiplié par le nombre d'associés que compte le groupement, dans la limite de quatre.

Le crédit d'impôt « sortie du glyphosate » est imputé sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises agricoles au titre de l'année de non-utilisation du glyphosate (2021 et/ou 2022).

Qui peut bénéficier du crédit d'impôt « sortie du glyphosate » ?

Cette mesure s'applique aux entreprises agricoles qui exercent leur activité principale dans le secteur des cultures permanentes (à l'exception des pépinières et des taillis à courte rotation) ou sur des terres arables (hors surfaces en jachère ou sous serres), ainsi qu'aux exploitations d'élevage qui exercent une part significative de leur activité dans au moins un de ces secteurs de production végétale.

Comment bénéficier du crédit d'impôt « sortie du glyphosate » ?

Pour bénéficier du crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate, il est nécessaire de remplir le formulaire n°2069-RCI-SD à envoyer par voie électronique depuis votre espace professionnel sur impots.gouv.fr.

Le crédit d'impôt « sortie du glyphosate » n'est pas cumulable avec les crédits d'impôt en faveur des entreprises agricoles certifiées « Haute valeur environnementale » (HVE) ou en faveur de « l'Agriculture biologique » (AB). Il faut effectuer un choix entre les différents crédits d'impôt. Ce crédit d'impôt n'entre pas dans le plafond des aides de minimis.

DEPHY EXPE : Concevoir des systèmes dans le Grand Est visant une forte réduction de l'usage des pesticides

9 projets sont implantés sur 58 sites dans le Grand Est : un bel exemple de l'engagement de toutes les filières en multi-partenariat.

En viticulture, arboriculture, horticulture et maraichage...

Le Projet PRUMEL : Une conception de systèmes prunicoles visant le zéro phyto chimique et le zéro résidu.

Résultats de la régulation naturelle des bio-agresseurs par la faune auxiliaire [ici](#)

La présentation du site pilote de l'AREFE : mélange de mirabelliers avec des haies, bandes fleuries et nichoirs à oiseaux [ici](#)

Le Projet BEE : "Biocontrôle et Equilibre de l'Ecosystème vigne" : une démarche agro-écologique de la culture de la vigne pour réduire drastiquement l'utilisation de la chimie.

Les premiers résultats de l'utilisation de Biocontrôle [ici](#)

La présentation du site de Wintzenheim piloté par l'INRAE combinant innovation variétale, outil d'aide à la décision et utilisation de produits de biocontrôle : [ici](#)

Le Projet HORTIPEPI 2 : Une approche globale en pépinière pour atteindre le Zéro Phyto

Les premiers résultats sur l'intégration de méthodes de contrôle biologique des bio-agresseurs : [ici](#)

1 site pilote d'Astredhor Est sur une large gamme de plantes en pot : [ici](#)

Le Projet SALSA : Des systèmes viticoles en rupture mobilisant la sélection variétale, les régulations naturelles et des méthodes alternatives de gestion de l'enherbement. [ici](#)

La présentation du site pilote de l'INRAE : des cépages résistants à la gestion des couverts végétaux [ici](#)

Le Projet HORTIPOT 2 : Une recherche de solutions innovantes pour gérer, sans phytos, les ravageurs et maladies en système horticoles

1 site pilote d'Astredhor Est sur Impatiens, péléargonium, diplandenia et cyclamen [ici](#)

Le Projet SEFERSOL : La recherche de performances économiques en maraichage biologique en gérant conjointement l'enherbement et la fertilité du sol.

Vidéo des premiers essais de paillage : [ici](#)

Présentation du site de l'EPLFPA Les sillons de Haute Alsace testant la couverture permanente du sol, le raisonnement de l'apport de compost et les engrais verts [ici](#)

DEPHY EXPE : Concevoir des systèmes dans le Grand Est visant une forte réduction de l'usage des pesticides

9 projets sont implantés sur 58 sites dans le Grand Est : un bel exemple de l'engagement de toutes les filières en multi-partenariat.

...et en **Grandes cultures – Polyculture Élevage**.

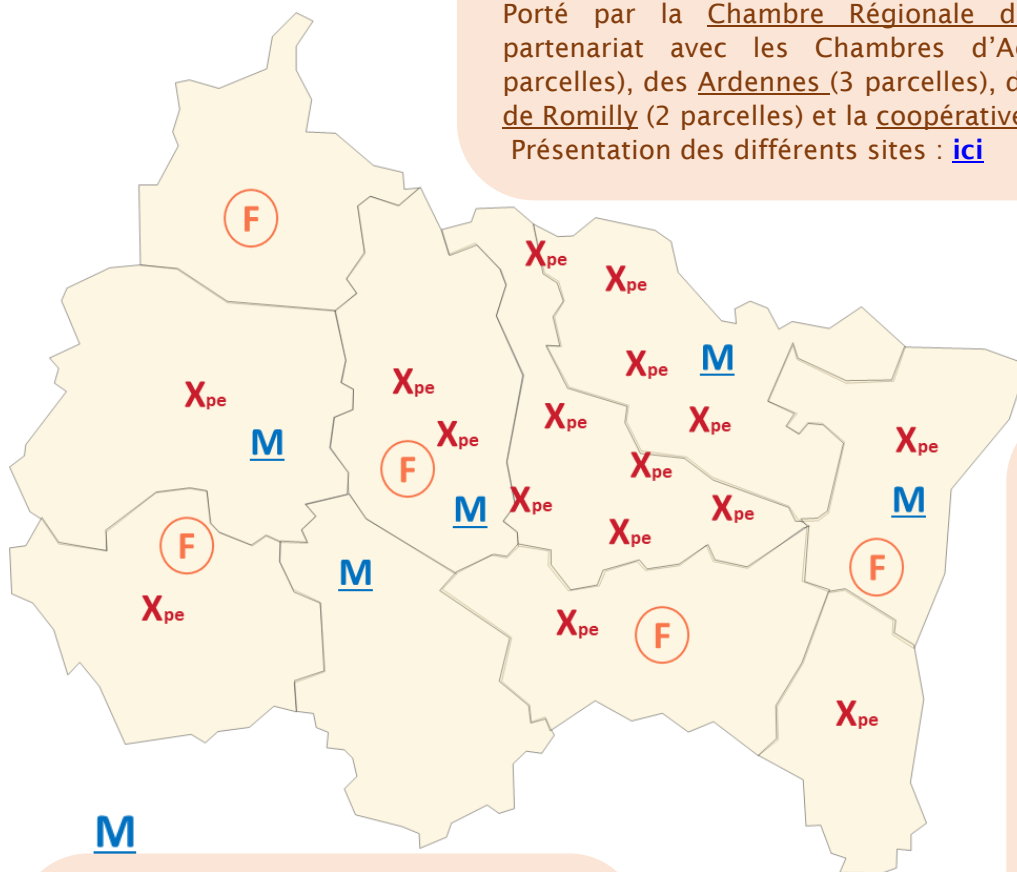
F

Le Projet **FAST** : Un réseau de 32 parcelles d'agriculteurs expérimentateurs pour évaluer des systèmes de cultures sans traitements chimiques des semences : méthodes alternatives et semences non traitées.

Les premiers résultats sur les rendements et la qualité des récoltes [ici](#)

Porté par la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture des Vosges (18 parcelles), des Ardennes (3 parcelles), d'Alsace (3 parcelles), le CETA de Romilly (2 parcelles) et la coopérative EMC2 (6 parcelles).

Présentation des différents sites : [ici](#)



M

Le Projet **MACC 0** : Des expérimentations de méthodes alternatives pour maîtriser durablement les populations de campagnols, en se passant de rodenticides.

Piloté par la FREDON Grand Est, il regroupe 5 sites dont 1 en verger de pommiers, en partenariat avec VEREXAL et la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne. Présentation du projet et des différents sites : [ici](#)

X_{pe}

Le Projet **Xpe-GE**: Un réseau de parcelles d'agriculteurs et de plates formes expérimentales pour concevoir et tester des systèmes du Grand Est qui réduisent drastiquement les produits phytosanitaires, jusqu'au zéro phyto pour certains sites (voir vidéo de présentation [ici](#))

Porté par la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est, en partenariat avec les Chambres départementales, l'ALPA, Arvalis Institut du végétal, Terres Inovia et la coopérative EMC2

Présentation des différents sites : [ici](#)

Alternatives au cuivre en viticulture : DONNÉES ET RETOUR D'EXPÉRIENCE.

- Le **cuivre** est un des seuls produits minéraux, avec le soufre, autorisés par le règlement européen de l'agriculture biologique pour lutter contre les bactéries et les champignons. Notamment, en viticulture, le cuivre est le **seul fongicide** utilisable en agriculture biologique contre le Mildiou présentant une **efficacité suffisante** pour assurer une vendange saine. Au niveau européen, le cuivre est approuvé comme substance active pouvant être employée dans des produits phytopharmaceutiques utilisables dans tous les pays du territoire de l'Union européenne ([règlement d'exécution \(UE\) 2018/1981 de la Commission du 13 décembre 2018](#)). De par sa persistance dans les sols et sa toxicité pour les organismes aquatiques décrites dans le [rapport de l'EFSA](#) en 2017, le cuivre a été **approuvé pour uniquement 7 ans** à compter du 1er janvier 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2025 contre les 15 ans prévus pour les autres substances réapprouvées.
- Aujourd'hui, cette substance reste essentielle pour lutter contre certaines maladies de la vigne mais **son usage doit être réduit et des alternatives à son utilisation doivent être trouvées en agriculture biologique.**

Les Leviers de réduction de l'usage du cuivre

- Huiles essentielles
- Substances végétales
- Substances minérales
- Sucres
- Stimulateurs de défense des plantes
- Outils d'aide à la décision
- Variétés résistantes
- Méthodes physiques

POUR ALLER PLUS LOIN

Le Centre de Ressources Cuivre [ici](#)

Témoignage de Mr MULLER Jean-Jacques, viticulteur bio dans le Bas-Rhin.

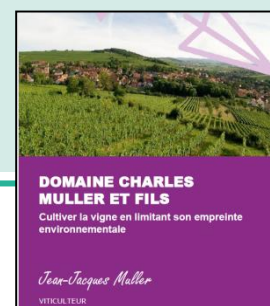
Depuis les années 1990, le Domaine a engagé une réflexion de Production intégrée : réduction des intrants de synthèse, plantations d'arbres et d'arbustes aux abords des parcelles, mise en place de nichoirs, utilisation de préparation à base de plantes,... La conversion à l'agriculture biologique a eu lieu en 1998. La réflexion s'est poursuivie sur les travaux en vert, l'intégration de moutons dans les parcelles pour l'effeuillage et la plantation en 2017 de 50 ares en variétés résistantes.

Mr MULLER a intégré un réseau DEPHY en 2016. Depuis, il a réduit de 78 % l'utilisation du cuivre

“ Depuis mon installation sur le domaine familial, j'ai toujours favorisé les échanges et les partages d'expériences avec les autres viticulteurs. Ceci m'a permis de me former et d'acquérir de nombreuses connaissances au fil des ans. J'ai fait évoluer mes pratiques tout en maîtrisant les risques pour le domaine. En rejoignant le réseau Dephy, j'ai pu retrouver un lieu d'échanges d'expériences et de réflexions sur une thématique qui est importante pour nous à savoir la réduction des doses de cuivre.

Les formations, réunions collectives, voyages d'études ou encore le suivi d'essais dans nos vignes sont essentiels pour nous, pour améliorer nos pratiques. Bien que nous ayons considérablement réduit le nombre de traitements à base de cuivre, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles approches et techniques pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. ”

Plus d'informations sur cette trajectoire remarquable [ici](#)



Actions de l'enseignement agricole

POUR ALLER PLUS LOIN

Plus d'informations sur la journée en cliquant [Campus de Mirecourt](#)

Une journée Agro-écologie Tour au Campus de Mirecourt Agricole et Forestier

Le 31 mars 2022, la journée de l'agro-écologie a permis aux **250 élèves de secondes du Lycée Jean Baptiste Guillaume de l'Éducation Nationale** voisin de découvrir l'éventail de la richesse préparant aux métiers de demain.

Egalement, 100 éco-délégués issus des collèges et lycées du territoire ont pu appréhender concrètement **les actions en faveur de la préservation de la biodiversité ou de la lutte contre le changement climatique.**

En y ajoutant les apprenants du campus, **plus de 600 jeunes** ont participé à cette journée.

Les partenaires de l'établissement issus du monde associatif, de la recherche, des organismes techniques ont présenté l'intérêt de la haie, de la protection de la biodiversité, de la réduction des produits phytosanitaires, de l'alimentation durable, ...



L'innovation : un moteur pour le domaine viticole d'Avize Viti Campus

“ Le lycée viticole de la champagne est depuis toujours un précurseur de la viticulture champenoise. Le domaine viticole de la champagne gère près de 8ha de Chardonnay. Nous sommes sensibles à la pression sociétale qui nous encourage à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèses. Nos actions ce sont traduites par une forte réduction d'utilisation de ces produits, une certification VDC depuis 2014 et HV3 depuis 2017 Avec récemment, la certification en agriculture biologique sur une partie des parcelles du domaine viticole, nous nous engageons vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et innovantes. »

La démarche « Zéro herbicide » est une opportunité pour impliquer non seulement les apprenants mais aussi des viticulteurs partenaires dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires. ”

Plus d'informations sur l'expérience en cliquant sur [Avize Viti Campus](#)



Couvert végétal sur l'inter-rang

Un « BSV 2.0 »

Le ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation ont confié au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) une mission d'expertise relative aux réorientations à opérer pour le réseau d'épidémiosurveillance dans un contexte où les moyens alloués à cette action du plan Ecophyto ont été réduits de 23% pour l'année 2019.

Ainsi, une restructuration du réseau est engagée afin d'obtenir un bulletin plus axé sur l'**agroécologie** et la **protection intégrée des cultures (PIC)** mentionnant les méthodes de **biocontrôle** lorsqu'elles sont disponibles. Il s'agit également d'inclure dans le bulletin, des informations en lien avec la **biodiversité** (auxiliaires des cultures, etc.) avec pour objectif d'élargir le champ des lecteurs et de favoriser les interconnexions avec d'autres réseaux de surveillance biologique du territoire. *Il s'agit enfin d'étendre les bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans certaines régions, d'harmoniser, dans leur forme, les bulletins entre eux et d'améliorer encore la lisibilité du contenu.*

« BSV 2.0 » : une meilleure lisibilité :

- Une réglette rendant l'analyse de risque plus visuelle :



- Des logos permettant de se repérer facilement dans le BSV :



Biocontrôle

Une mise en avant des méthodes alternatives, notamment le biocontrôle



Résistance

Une mise en garde concernant l'apparition de résistance chez certains ravageurs.

Un site de référence : [R4P INRAE](#)



Comment recevoir le BSV ?

RDV sur le site de la CRA GE pour vous [abonner](#) ou y [retrouver](#) l'ensemble des BSV publiés !

N'oubliez pas notre [page Facebook](#) afin de ne manquer aucune actualité !

Si vous avez manqué :

La Websérie DEPHY : des agriculteurs et conseillers DEPHY du Grand Est et de Bourgogne Franche Comté partagent leur vision et leurs résultats face à des questions concrètes d'adaptation des systèmes en réduction de phytos.

- Maïs : comment rester économe en phytos ? Témoignage d'Armand HEITZ, producteur en Alsace et d'Alfred KMINGHAMMER de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est. [Vidéo](#)
- Betteraves : quels leviers pour réduire les herbicides, Témoignage de Philippe COLLIN, céréalier dans la Marne et de Grégory LEMERCIER, conseiller DEPHY à la chambre d'agriculture d'Alsace. [Vidéo](#)
- Moins de travail du sol et moins d'herbicides : est ce possible ? Témoignage de Xavier DEBREUVE, agriculteur dans l'Yonne et de Sébastien LOUYOT, conseiller DEPHY à la Chambre d'Agriculture de Moselle. [Vidéo](#)
- Plus d'autonomie fourragère, moins de phytos, plus de rentabilité. Est-ce possible ? Témoignage de Fabrice MAILLARD, éleveur dans les Vosges et de Juliette GUESPIN, conseillère DEPHY à la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône. [Vidéo](#)
- Sols superficiels : comment sortir de l'impasse technique tout en réduisant les phytos ? Témoignage de Wilfried DOUILLOT, producteur dans l'Aube et de Yoann MARIN, conseiller DEPHY à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. [Vidéo](#)

Les prochains rendez-vous:

- Le Jeudi 12 mai 2022 : Webinaire de clôture du projet SOLutions ACS : gestion de l'enherbement en ACS : quelles alternatives agronomiques au glyphosate ? Plus d'informations en suivant ce lien [Infolettre APAD Avril 2022](#)
- Le Jeudi 10 juin 2022 : Mme POLETTE et CHIARO de la DRAAF Grand Est répondront, en format Webinaire, aux questions des conseillers et des animateurs de collectifs sur la réglementation des produits de Biocontrôle et Produits Naturels Peu préoccupants.
- Le mardi 21 juin 2022 : Journée INNOV'ACTION BIO à Rollainville dans les Vosges. Visite d'essais, démonstration de matériels et stands des chambres d'agriculture du Grand Est et de leurs partenaires pour découvrir les dernières innovations en agriculture biologique. Consultez le programme complet [ici](#)



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GRAND EST

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Copyright © 2022, Tous droits réservés.

Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est, LAXOU 54520 - Tél : 03 83 96 80 60 - echo.phyto@grandest.chambagri.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication de notre part, envoyez un mail à l'adresse ci-dessus afin de vous désabonner.